
SOLIDARITE & FAMILLE

LUTTE CONTRE LA SOLITUDE :

UN NOUVEAU DEFI

POUR TOUS LES FRANÇAIS



SYNTHESE

*Précarité familiale, montée de l'individualisme, pressions constantes dans le monde du travail, sentiment d'une mise en concurrence permanente, perte de repères face à la mondialisation : la solitude est aujourd'hui devenue un phénomène social majeur qui touche aussi bien les jeunes que les personnes âgées, les hommes que les femmes, dans tous les milieux. **Un Français sur trois dit souffrir d'une expérience de vie solitaire douloureuse.** Près d'un Français sur deux estime avoir souffert de la solitude au cours de sa vie.*

***Ce nouveau « mal du siècle » entre en contradiction avec l'idéal de fraternité de notre République.** Car la solitude du 21^{ème} siècle est souvent subie ; elle n'a rien à voir avec un choix positif, nécessaire au ressourcement personnel.*

*Au-delà des souffrances personnelles, nous sommes désormais face à un enjeu politique de premier plan : **dans une société où le sentiment de solitude gagne du terrain, c'est le principe même de la Nation, comme destin partagé, qui est remis en cause.***

Cette situation ne peut laisser insensible ni les pouvoirs publics, ni la société civile. Pourtant les Français sont souvent démunis face à ce phénomène. Comme les politiques.

*Il arrive en effet que l'action publique amplifie le phénomène. **En donnant l'impression de tout prendre en charge, notre modèle social conduit parfois à étouffer les solidarités de proximité et à déresponsabiliser les citoyens ; on considère que la fraternité relève d'abord des politiques publiques, de l'Etat, de la sécurité sociale...***

Voilà une vraie différence entre l'UMP, qui veut faire confiance à la société civile pour recréer du lien entre les citoyens, et le PS qui considère que le degré de solidarité d'une société se mesure à l'augmentation de la dépense sociale.

*La lutte contre la solitude ne passe pas par la création de nouvelles allocations, elle passe par une remobilisation citoyenne, encouragée par les responsables politiques, avec un leitmotiv : **chaque Français compte, chaque Français est important et a un rôle à jouer dans la société. Lutter contre le sentiment d'inutilité est le meilleur moyen de vaincre la solitude.***

C'est la vision que défend l'UMP dans le cadre du projet pour 2012. Pour une France plus fraternelle.

Dans cette perspective, il ne s'agit pas de décréter un plan d'action décidé depuis Paris, selon lequel le politique ferait tout à la place des autres acteurs.

*Nous proposons **une stratégie pour mobiliser chacun des acteurs en faveur du lien social** : les familles, les relais de proximité, les associations, les collectivités locales... et en dernier lieu, les services publics et services de l'Etat. Il s'agit tout particulièrement de diffuser et de valoriser les bonnes pratiques.*

Les Français sont prêts à se mobiliser mais ils ne savent pas toujours comment se tourner vers les autres : libérons les solidarités sur le terrain en portant une vision généreuse. N'hésitons pas à nous appuyer sur les potentialités des réseaux sociaux numériques qui peuvent faciliter la rencontre de proximité et la mise en relation entre ceux qui ont besoin d'aide et ceux qui peuvent aider.

Nos propositions visent particulièrement **trois publics prioritaires** :

- **Les parents isolés, et notamment les mères de familles monoparentales** qui ont besoin d'être relayées dans la prise en charge de leurs enfants, pour sortir de l'isolement : travailler, rencontrer d'autres parents, s'investir dans la vie sociale... ;
- **Les personnes âgées isolées** qui ont tendance à ne plus sortir de chez elles et à se sentir inutiles ;
- **Les jeunes, qu'il s'agisse d'adolescents ou même d'enfants** qui, sans subir un isolement objectif, souffrent parfois d'une grande solitude au sein de leurs familles ou parmi leurs pairs.

Dans cette perspective, la stratégie que nous proposons se donne **trois objectifs** :

1. Donner aux parents isolés du temps pour développer une vie sociale et professionnelle

PROPOSITION : Favoriser la mise en place de relais parentaux de garde, pour accueillir temporairement les enfants de parents isolés en cas de formation, entretien d'embauche, participation à une activité associative...

PROPOSITION : Soutenir les réseaux d'entraide et d'échanges entre parents, en communiquant davantage autour de leur action : dès la naissance, au sein de l'éducation nationale...

2. Multiplier les occasions de rencontres créatrices de lien social

PROPOSITION : Généraliser les offres de visite à domicile des personnes isolées par les réseaux de service public (La Poste, gendarmerie nationale...).

PROPOSITION : Encourager les solidarités intergénérationnelles, en structurant l'offre de colocation intergénérationnelle, en renforçant les liens entre les maisons de retraite et les écoles (proximité géographique pour les nouvelles constructions, visites régulières...), en étudiant la possibilité de combiner garde d'enfants et assistance aux personnes âgées.

3. Redonner un sentiment d'utilité à chacun

PROPOSITION : Dans le cadre du service civique obligatoire, prévoir un volet « lutte contre la solitude », en lien avec le monde associatif.

PROPOSITION : Sur la base du volontariat, proposer « l'heure citoyenne », un engagement d'une heure par mois pour les Français qui souhaitent se mettre bénévolement au service des autres, en s'appuyant sur les réseaux sociaux numériques pour faciliter le passage à l'acte et la mise en relation.

SOMMAIRE

CONSTAT	6
1. « Le nouveau mal du siècle » ?.....	7
2. Les leviers de lutte contre la solitude.....	9
CE QUE NOUS AVONS DEJA FAIT	13
1. Cohésion nationale et pacte républicain : chaque Français est important	13
2. Famille : la première cellule de solidarité	13
3. Solidarité : soutenir les plus faibles	14
NOS PROPOSITIONS	16
1. Agir contre l'isolement des personnes âgées ou dépendantes	16
2. Sensibiliser tous les citoyens au problème de la solitude	18
3. Développer un urbanisme au service de la proximité et du lien social.....	20
4. Renforcer l'accès aux lieux de loisirs et de socialisation.....	21
5. Soutenir la dynamique associative.....	22
6. Agir contre la solitude des parents isolés.....	23
7. Renforcer la prévention du suicide des jeunes et des enfants	24
8. Lutter contre la solitude et la souffrance au travail.....	25

CONSTAT

Isolement et solitude : deux notions différentes

Avec 15 000 morts, surtout parmi les personnes âgées, la canicule de 2003 avait brusquement mis au premier plan le problème dramatique de l'isolement et de la solitude en France. Dans ce contexte, cet enjeu de société a été considéré sous un angle particulier et réducteur : l'isolement des personnes âgées.

En réalité, le sentiment de solitude concerne une population très diverse : hommes et femmes, jeunes et personnes âgées, dans tous les milieux sociaux, dans les zones urbaines comme rurales. D'ailleurs, contrairement aux idées reçues, la solitude ne correspond pas toujours à une situation d'isolement objectif.

A ce stade, il faut sans doute distinguer la solitude de l'isolement. L'isolement renvoie à une situation sociale, où la personne n'est pas impliquée dans un réseau de relations et manque de contacts.

Classiquement, on distingue quatre vecteurs principaux de sociabilité :

- **la famille,**
- **le travail et les études,**
- **les relations amicales et de voisinage,**
- **le tissu associatif.**

L'isolement correspond à une série de ruptures avec ces vecteurs de sociabilité. Dans les enquêtes, on considère comme isolée toute personne ayant des relations personnelles (familiales, professionnelles, amicales ou associatives) moins de deux à trois fois par an. Ainsi, en France, **environ 4 millions de personnes (9% de la population, mineurs exclus)¹ se trouvent dans une situation d'isolement objectif et 1 Français sur 10 a une conversation personnelle tous les 122 jours.²**

Quant à la solitude, elle renvoie autant à un sentiment qu'à un état. Environ **30% des Français déclarent souffrir de solitude**, d'après une étude TNS-SOFRES d'avril 2010, sans que cela ne soit nécessairement lié à l'absence de participation à un réseau social ; c'est la solitude perçue. On peut être en couple, salarié et engagé dans la vie sociale tout en ressentant une profonde solitude. Ainsi, à titre d'illustration, d'après une enquête de l'INSEE en 2001, 97% des sans domiciles fixes (SDF) déclarent avoir une famille et des amis alors que parallèlement une majorité de Français déclarent se sentir isolés sur leur lieu de travail.

Un phénomène en augmentation, qui entraîne une véritable attente politique

Les ressorts de la solitude subie sont ainsi très complexes ; le phénomène renvoie à des tendances lourdes de nos sociétés : beaucoup de sociologues considèrent le développement de l'isolement comme **une conséquence de la montée de l'individualisme et de la plus grande**

¹ Sondage TNS-Sofres, 2010

² Rapport de la Fondation de France, juillet 2011

mobilité qui caractérise nos sociétés. L'impression pour les individus d'être en compétition permanente contribue à nourrir un malaise qui fragilise le **lien social**. **Ce malaise va de pair avec les bouleversements majeurs de notre société au cours des dernières décennies :** mondialisation et développement de la société de consommation, transformation du monde rural, affaiblissement des solidarités traditionnelles, évolution des familles, vieillissement de la population...

Les Français ont globalement tendance à considérer que le phénomène est en aggravation. Certains indicateurs tendent à leur donner raison. A titre d'exemple, l'association SOS Amitié reçoit 700 000 appels par an, ce qui représente un appel toutes les 40 secondes.

70% de la population estime que la société civile (associations et fondations) est suffisamment mobilisée sur ce sujet. Mais ils sont la même proportion à considérer que l'action politique a jusqu'à présent été insuffisante en la matière. **Il existe donc une demande politique forte des Français sur ce sujet.**

I/ « Le nouveau mal du siècle » ?

- L'isolement **n'est pas un phénomène spécifiquement citadin ou rural**. Il concerne aussi bien les barres d'immeubles surpeuplées que les maisons isolées à la campagne. Certaines formes d'urbanisme – par leur gigantisme, par l'absence de commerces de proximité, de services publics ou de lieux de rencontres – sont particulièrement peu propices au développement du lien social.
- **La solitude touche plus les femmes que les hommes mais de plus en plus d'hommes sont concernés.** En effet, d'après un sondage TNS Sofres, sur la tranche d'âge 35-49 ans, 40% des femmes souffrent d'isolement contre 28% des hommes. Cependant, plusieurs associations que nous avons auditionnées³ expliquent que de plus en plus d'hommes reconnaissent qu'ils souffrent de la solitude. Un tabou est en train de tomber...
- Parmi les **causes** de cet isolement,
 - ✓ 56% des personnes isolées parlent d'une **rupture familiale** (décès, divorce),
 - ✓ 14% d'une **rupture professionnelle** (licenciement, mutation, changement de conditions horaires),
 - ✓ 9% d'une **perte d'autonomie**,
 - ✓ 7% d'un **déménagement**.

Le sentiment de solitude des adolescents et des enfants ne doit pas être négligé. Les tensions avec la famille ou les difficultés relationnelles avec les pairs entraînent parfois un repli sur soi aux conséquences multiples : échec scolaire, comportements dangereux et addictifs, fuite dans le virtuel... Les familles se trouvent souvent désemparées dans ces circonstances.

³ Notamment SOS Amitié, Les Petits Frères des Pauvres

L'illettrisme est également un facteur déterminant d'isolement qui renforce le sentiment de solitude : celui qui n'arrive pas à lire se trouve « de fait » en situation d'exclusion et dans la difficulté pour faire valoir son utilité dans la sphère sociale.

Des nuances régionales

La **perception du phénomène est globalement homogène sur l'ensemble du territoire**. Seules deux régions se démarquent par une plus forte proportion de personnes qui souffrent d'un lien social faible :

- **la Bretagne** (avec 15% d'isolés contre une moyenne nationale à 9%)
- **l'Aquitaine** (avec 12% d'isolés).

Le « cas breton » s'explique par une moindre propension à entretenir des relations de voisinage (30% des Bretons déclarent entretenir des relations de voisinage contre 50% au niveau national). Dans le cas de l'Aquitaine, des contacts moins fréquents avec la famille et une faible fréquentation des associations seraient en cause.

Inversement, **dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans le périmètre composé de la Normandie et de la région Centre, l'isolement serait un phénomène légèrement moins présent que dans le reste de la France.**

Dans la région PACA, les relations de voisinage semblent plus importantes : 62% de la population déclarent en avoir, contre 50% au niveau national. De même en Normandie et dans le Centre, ces relations s'élèvent à 56%, soit 6 points au-dessus de la moyenne nationale.

Il peut être noté que la région parisienne et la région Nord ne sont ni plus ni moins affectées par la problématique de l'isolement, et que dans cette dernière région le lien familial est particulièrement présent.

Les causes sociales de la solitude

- On estime **qu'une personne sur quatre est menacée par l'isolement**, alors même qu'elle ne s'en rend pas toujours compte. Ainsi, 23% de la population n'appartient qu'à un réseau unique de sociabilité (familial, amical, professionnel ou associatif).
- Le pourcentage de personnes en **situation de solitude augmente avec l'âge**, mais le phénomène est loin de ne concerner que les personnes âgées. Il y a **un bond quantitatif autour de 60 ans** du nombre de personnes souffrant de solitude. 16% des plus de 75 ans sont en situation d'isolement, contre 15% chez les 60-74 ans, 11% chez les 50-59 ans et 9% chez les 40-49 ans. Le sentiment de solitude chez les adolescents ne doit pas être oublié. C'est une réalité de plus en plus manifeste selon les acteurs du monde associatif.
- Il existe également un **déterminant économique fort** concernant l'isolement. L'importance du patrimoine est positivement corrélée au nombre de relations (y compris familiales et associatives). Statistiquement, une personne disposant de 4 500€ par mois a 4 fois moins de chances de tomber dans l'isolement qu'une personne disposant de 1 000€ par mois. **Il faut cependant noter que pour beaucoup d'acteurs associatifs, c'est la solitude qui renforce la pauvreté.** Ainsi, selon Bruno Dardelet, président national de la

Société de Saint Vincent de Paul : « *on pensait que la pauvreté conduisait à la solitude. L'équation est inverse : c'est la solitude qui conduit à la pauvreté.* »

- D'autres facteurs existent : par exemple **l'éducation** et le **handicap**. Une personne non-diplômée a deux fois plus de chances d'être isolée qu'une personne diplômée. De même, une personne handicapée a également 2 fois plus de chances d'être isolée qu'une personne valide.

Les conséquences de l'isolement

- La souffrance morale est terrible pour les personnes concernées. Elles perçoivent leur situation avec **fatalité et passivité** ; nombreuses sont celles qui se disent comme happées par un « tunnel dont elles ne peuvent échapper ». Les personnes atteintes par l'isolement en général **culpabilisent** et ne vont plus vers les autres.
- Il y a une **précarisation des personnes isolées**. L'isolement et la précarité professionnelle s'alimentent mutuellement. Les personnes au chômage longue durée ont 2 fois plus de chances d'être esseulées, alors que les travailleurs précaires à temps partiel ont trois fois plus de chances d'être privés de tout réseau social.
- **On constate une fragilisation extrême pour les seniors**, mise en lumière pendant la canicule de 2003. Cependant, il ne faut pas noircir le constat sur la fin de vie. Une étude menée par l'Institut National d'études démographiques à paraître fin 2011 démontre que très rares sont les personnes qui meurent seules à l'hôpital aujourd'hui. D'après cette étude, seules 5% des personnes en phase terminale ne reçoivent aucune visite (ni médicale ni familiale) durant le mois qui précède le décès.
- Sans tomber dans un systématisme qui n'aurait aucun sens, les acteurs de la prévention du suicide insistent sur l'importance de la lutte contre la solitude. C'est notamment un point qu'il faut prendre en compte lorsqu'on s'intéresse aux jeunes. Le suicide est la 2^{ème} cause de mortalité chez les jeunes, après les accidents de la route.

II/ Les leviers de lutte contre la solitude

La lutte contre la solitude a été déclarée grande cause nationale 2011. Cette déclaration permet de mettre en lumière l'action de la société civile dans ce domaine. Un collectif de plus de 25 associations est particulièrement mobilisé sur ce champ d'actions.

Ainsi, plusieurs associations tentent de rompre le cycle de la solitude en organisant des visites de bénévoles auprès de personnes isolées. Qu'il s'agisse des « Petits Frères des Pauvres », de la « Société de Saint-Vincent de Paul » ou d'autres, ces associations jouent un rôle discret mais très important, particulièrement en milieu urbain.

Certaines associations misent tout particulièrement sur les **relations de voisinage** qui sont un des leviers de sociabilité les plus efficaces. 56% des Français déclarent avoir des relations de

voisinage importantes, et seuls 12% des sondés de l'étude de la Fondation de France déclarent n'avoir aucun contact avec leurs voisins.

Par exemple, l'association *Voisins solidaires* cherche à impliquer les habitants dans la vie de quartier. Cette association créée par Atanase Périfan, élu de la majorité dans le 17^{ème} arrondissement de Paris, vise à renforcer le lien social et la convivialité. L'association s'appuie sur la proximité et la réciprocité. Elle promeut notamment en France et en Europe l'évènement appelé la *Fête des voisins* ou encore *Immeuble en fête*. Cette opération est un succès, puisque 10 millions de personnes y participent en Europe.

D'autres initiatives méritent d'être évoquées, comme le développement de la collocation. Sur le modèle d'expériences menées dans les pays scandinaves, l'initiative baptisée Cocon3s, promeut la collocation entre seniors.

Le principe de la **colocation intergénérationnelle** apparaît également comme une solution intéressante. En effet dans cette configuration, des jeunes étudiants ou jeunes actifs trouvent un logement à loyer modéré et de la compagnie, alors que des seniors trouvent une compagnie et une aide potentielle. Toutes ces initiatives renforcent le lien social et méritent d'être soutenues et valorisées.

Quel est l'apport du numérique face à la solitude ? Un réseau social ne se substituera jamais à la rencontre physique. En revanche, il peut contribuer à maintenir le lien et à favoriser la rencontre ou la mise en relation des personnes souffrant de solitude. Il peut également devenir un support efficace pour le monde associatif.

Si, à ce jour, l'effet des réseaux sociaux virtuels sur la solitude est difficile à évaluer, des efforts peuvent être faits en faveur des personnes isolées, notamment pour combattre la fracture numérique.

Ainsi, parmi les solitaires de plus de 60 ans, seul un sur dix cherche à compenser son isolement réel par la fréquentation des réseaux sociaux. Pour l'instant, l'image virtuelle d'une personne correspond souvent à sa situation sociale réelle : les personnes sans réseau dans la vie réelle n'en a pas non plus sur internet. Le développement de l'accès des personnes âgées aux réseaux virtuels, par exemple en équipant mieux les maisons de retraites, pourrait demain faire évoluer la donne.

Par ailleurs, des réseaux sociaux comme « ma residence.fr » (réseau social de proximité), « Peuplades.fr » (site qui met en relation des habitants d'un quartier) ou le site « Voisin-âge » (initiative des Petits Frères des Pauvres pour faciliter l'engagement bénévole auprès d'une personne isolée voisine) montrent que le numérique offre un potentiel formidable pour mieux lutter contre la solitude.

Le sentiment de solitude est souvent lié à un sentiment d'inutilité que ressentent certaines personnes. Valoriser les personnes seules en leur redonnant conscience de leur utilité sociale est donc un moyen efficace de lutter contre la solitude : cela passe notamment par l'insertion professionnelle, mais aussi associative ou simplement par le fait de demander un service à une personne seule. Ce premier pas enclenche alors une dynamique positive. Dans cette perspective, tous les réseaux associatifs, les réseaux d'entraide et de proximité sont des vecteurs déterminants pour en finir avec la solitude subie.

Il serait fataliste de dire qu'avec l'isolement, on touche aux limites de l'action politique, tant le sujet semble intrinsèquement lié à l'élément le plus fondamental de nos sociétés, à savoir notre lien social.

Face aux précarités familiales et sociales, face à l'intensification de la compétition au sein de l'entreprise qui tend à faire du collègue un concurrent, quels peuvent être les moyens d'action du politique ?

Sur ce sujet, l'État ne peut agir directement mais il a un rôle clé pour donner une vision, définir une stratégie et encourager les initiatives de terrain. C'est par le biais d'un soutien à la société civile et à la famille qu'on peut espérer enrayer l'épidémie de solitude qui gagne notre monde.

FOCUS : INITIATIVES CONTRE LA SOLITUDE DANS D'AUTRES PAYS

L'isolement et la solitude des personnes ont également pris ces dernières années une ampleur préoccupante dans bon nombre de pays européens. Dans certains pays de l'Union Européenne, des mesures ont donc été prises au niveau local pour pallier à l'isolement et au risque d'exclusion des personnes.

L'observatoire européen LEADER, une initiative financée par les Fonds structurels de l'Union Européenne et par le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire, a mené des études sur les questions de solitude et d'isolement. Il a notamment mis l'accent sur la nécessité de reconstituer sur le terrain des réseaux de relations – famille, école, amis, paroisse, clubs, etc.

En Italie, à Sant'Arcangelo di Romagna, a été mis en place une "banque du temps" pour répondre à des demandes de service pouvant être assurées par des personnes de la région. Ce système a permis de créer une offre de services sur la base des compétences et des disponibilités des personnes concernées.

Le Comté d'Angus en Ecosse a créé un système de transport alternatif pour répondre au besoin de personnes géographiquement isolées et ne disposant pas de moyens de transport personnel. Ce système consiste à mettre les différentes tournées existantes - transport scolaire, distribution du courrier, collecte du lait, marchands ambulants - au service des personnes isolées en s'appuyant sur un système de traitement de données mettant en regard demande et offre de transport.

L'association irlandaise Rural Resettlement Irland permet la réinstallation en milieu rural des familles urbaines menacées d'exclusion, permettant ainsi d'apporter un service d'aide aux personnes en difficulté vivant en ville et désireuse de s'installer en milieu rural.

A Utajaivi Oulu en Finlande, sont combinées l'assistance aux personnes âgées et la garde d'enfants. Cette expérience a permis de montrer qu'outre des gains de personnel, cette formule permettait la formation d'un lien social très enrichissant entre enfants et personnes âgées isolées tout en permettant de répondre au problème du coût de ces deux services.

CE QUE NOUS AVONS DEJA FAIT

► Cohésion nationale et pacte républicain : chaque Français est important

➤ Un engagement au service des autres est encouragé

- Service civique : la solidarité efficace et volontaire

Toute personne de 16 à 25 ans peut désormais « s'engager » en effectuant une mission au service de la collectivité (association, fondation, ONG à but non lucratif, ou administration). Le service civique dure de six à douze mois. Il n'y a pas de conditions de diplôme et cela représente une opportunité de développer et d'acquérir de nouvelles compétences : toute mission de service public est accompagnée d'un tutorat individualisé et d'un programme de formation. Le bénéfice de l'aide au logement est conservé pendant le service civique.

Cela a concerné plus de 10 000 jeunes en 2010 et on dénombre déjà plus de 40 000 candidats au service civique.

► Famille : la première cellule de solidarité

Les prestations et les autres dépenses en faveur des familles dépassent 100Mds€, soit 5,1% du PIB, alors qu'en moyenne, les autres pays européens ne consacrent que l'équivalent de 2,5% de PIB à leur politique familiale. L'effort en faveur des familles a été maintenu malgré les difficultés économiques et budgétaires découlant de la crise financière, ce qui démontre l'engagement de la majorité parlementaire à leurs côtés.

En 2010, ces dépenses se sont réparties entre les 5 catégories de dépenses suivantes :

- 45,2 Mds€ de prestations familiales (allocations logement, allocations familiales, prestations d'accueil du jeune enfant) versées par la caisse nationale des allocations familiales (CNAF),
- 7,5 Mds€ liés aux congés et soins de maternité et les congés de paternité, versés par l'assurance maladie,
- 25,3 Mds€ d'effort en allègement fiscal, qui sont à la charge de l'Etat (quotient familial notamment),
- 8,2 Mds€ de dépenses supportées par les collectivités territoriales pour l'action sociale en direction des familles au titre, notamment, de la protection de l'enfance,
- 13,5 Mds€ pour les avantages familiaux de retraite (majoration de pension de 10% quand on a élevé 3 enfants : 5,4 Mds€ ; assurance vieillesse du parent au foyer – cotisation retraite prise en charge par la caisse d'allocation familiale : 4,6 Mds€).
- Les droits de successions ont été supprimés, sauf pour les 5 % des Français les plus fortunés ; le système des allocations familiales a été amélioré et revalorisé à hauteur de l'inflation : l'allocation de rentrée scolaire a été réformée pour tenir compte des différences de besoin en fonction de l'âge de l'élève.
- 1,3 Md€ supplémentaires sont consacrés à la création de nouvelles places d'accueil pour la petite enfance, en fonction des besoins des territoires. D'ici la fin du quinquennat, 200 000 places supplémentaires auront été créées.

➤ **Politique de soutien à la parentalité**

- Création d'un comité national de soutien à la parentalité (décret du 03/11/2010).
- La branche famille a aussi financé l'accompagnement à la scolarité pour 24 M€ en 2009.
- Financement de la médiation familiale : les crédits de prestation de services représenteront un total de 36,6 M€ sur la période 2009-2012.
- Financement du conseil conjugal et familial : un protocole d'accord est conclu avec le mouvement français pour le planning familial (MFPF), par lequel l'Etat s'engage à financer le MFPF en tant que tête de réseau et les établissements de conseil conjugal et familial via des crédits déconcentrés.
- Des actions spécifiques en direction des parents sont également en cours, notamment l'ouverture au dernier trimestre 2011 d'un site Internet sur la parentalité.
- A cela s'ajoutent les aides en nature (carte famille nombreuse, etc.), et les aides indirectes (développement de l'accueil du jeune enfant, dispositifs de soutien à la parentalité, etc.) allouées par l'Etat, la CNAF et les collectivités locales.

▀ **Solidarité : soutenir les plus faibles**

➤ **Accompagner nos aînés**

Avec le plan de prévention et de recherche de la maladie d'Alzheimer (lancé en 2008, avec 1,6 Mds d'euros), 12 000 places en établissement spécialisé seront créées.

Le vieillissement de la population rend indispensable la réforme de la dépendance, en particulier pour soutenir les familles qui n'ont pas les moyens de prendre en charge leurs aînés dépendants. Le 8 février 2011, le Président de la République a décidé d'ouvrir le débat sur la création d'une 5^{ème} protection pour apporter une réponse à la dépendance des personnes âgées, notamment liée à la maladie d'Alzheimer et pour garantir à tous les Français de pouvoir rester à domicile s'ils le souhaitent. Ce débat qui a eu lieu entre janvier et juin 2011 a permis de mettre en évidence les enjeux et les différentes pistes de financement.

➤ **Engagements tenus à l'égard des personnes handicapées :**

L'allocation adulte handicapé (AAH) a été revalorisée de 25 % en cinq ans ; 6 000 enfants lourdement handicapés ont bénéficié de la prestation de compensation handicap (1 300€ pour des aides humaines ou techniques).

Les personnes handicapées trouvent peu à peu leur place dans le monde du travail : 49% des entreprises dépassent aujourd'hui l'objectif de 6% de personnes handicapées employées et les différentes fonctions publiques progressent également dans cette voie.

Le droit à la scolarisation en milieu « normal » progresse : 200 000 enfants handicapés (deux fois plus qu'en 2005) sont scolarisés dans les mêmes écoles que les enfants du même âge, ce chiffre progresse de plus de 10 000 enfants supplémentaires chaque année.

➤ **Accompagner les familles monoparentales :**

Le développement de l'accueil de la petite enfance a été une priorité.

Conformément aux engagements du Président de la République, et grâce à un effort massif de plus de 1,3 milliard d'euros pour l'accueil collectif, 200 000 solutions de garde supplémentaires seront proposées aux familles sur la période 2009-2012. Cet objectif est d'ores et déjà en voie d'être atteint.

Notre action passe à la fois par l'augmentation de l'offre d'accueil, notamment en secteur rural et périurbain, mais également par la diversification des modes d'accueil et l'assouplissement des normes, chaque parent devant pouvoir trouver la solution qui lui convient, en particulier ceux travaillant avec des horaires atypiques. De nombreuses mesures ont ainsi été mises en œuvre au cours de l'actuelle législature :

- Augmentation de 10 % de l'allocation du complément de mode de garde (CMG) des jeunes enfants, en fonction des horaires atypiques qui sont effectués par l'ensemble des parents du foyer familial, pour alléger le surcoût lié à des besoins de garde spécifiques (PLFSS 2009).
- Augmentation du nombre d'enfants pouvant être légalement gardés par une assistante maternelle : de 3 à 4 (PLFSS 2009).
- Regroupement d'assistantes maternelles : loi du 9 juin 2010 crée ces maisons d'assistantes maternelles (PLFSS 2009).
- Ouverture des crèches hospitalières aux riverains n'appartenant pas au secteur hospitalier.
- Développement des crèches Espoir Banlieue, pour répondre aux contraintes professionnelles et aux besoins des familles fragilisées.
- Création d'un prêt à taux zéro pour l'amélioration de l'habitat au bénéfice des assistants maternelles (PLFSS 2010).
- Création du « crédit d'impôt famille » (PLFSS 2008), qui a permis un fort développement des crèches d'entreprise.
- Création des jardins d'éveil, nouveau mode d'accueil des 2-3 ans.
- Plan métier en faveur de la petite enfance.

NOS PROPOSITIONS

La solitude n'est pas un problème technique qu'on résoudrait avec une batterie de mesures législatives et de dépenses sociales. C'est une réalité complexe qui touche les relations humaines : **nos propositions n'ont de sens que si elles s'inscrivent dans une stratégie globale de mobilisation de tous.** Chaque acteur a son rôle et sa place : familles, solidarités de proximité, associations, conseil généraux et surtout communes et communautés de communes, services publics, services de l'Etat...

La réponse à la solitude est obligatoirement une réponse de proximité. Au politique de donner l'impulsion, de valoriser les bonnes pratiques et de « mettre sur le haut du podium » les comportements exemplaires.

Face à la solitude, les Français sont prêts à agir mais une majorité d'entre eux est souvent rebutée par les contraintes d'un engagement répétitif, dans la durée, dans une structure. Il s'agit donc de faciliter au maximum le lien social de proximité en favorisant des modes d'action souples, adaptés aux conditions de vie de nos concitoyens.

Tous les réseaux qui participent à la vie quotidienne des Français doivent être mobilisés dans cette perspective : les associations de parents d'élèves, les associations de familles, les fédérations sportives, les bailleurs sociaux, les conseils syndicaux, les commerces de proximité, les professions libérales, les entreprises...

Les réseaux sociaux numériques permettent aussi de faciliter la mise en relation avec les Français, à condition de s'ancrer dans la proximité et la réalité des territoires.

1. AGIR CONTRE L'ISOLEMENT DES PERSONNES AGÉES OU DEPENDANTES

PROPOSITION 1 : Favoriser, à l'échelon local, l'implantation d'entreprises de service à la personne, et faciliter le recours par les personnes isolées à ce type de service par une bonne information et éventuellement un appui financier des conseils généraux et des communes à ce type d'activités.

Nous proposons notamment de tenir compte dans le calcul des dotations aux collectivités territoriales des efforts pour la mise en œuvre de ces services à la personne, en tenant compte de la densité de population.

PROPOSITION 2 : Encourager les liens entre les maisons de retraite et les écoles, par un rapprochement géographique de ces structures, et par l'organisation d'échanges, de visites et d'animations entre les élèves et les personnes âgées.

Certains établissements scolaires organisent plusieurs fois par an des visites auprès des maisons de retraites à proximité, avec des animations (spectacles, récitations de comptines...). Cette expérience est positive tant pour les personnes visitées que pour les classes.

Une proposition de loi sur le sujet a été déposée le 1^{er} juin 2011 par Christian Estrosi. Cette proposition vise à **rapprocher la génération des seniors et celle des enfants**. Elle consistait en l'ajout de deux articles dans le code de l'éducation, sur « l'obligation de visites et d'échanges entre les élèves des écoles élémentaires et les personnes âgées (...) au moins deux fois par an », et un second comme suit : « Les communes et les régions sont incitées à créer des « groupes intergénérationnels » dans lesquels les bâtiments des écoles côtoient les bâtiments des maisons de retraite (...) ».

PROPOSITION 3 : Selon l'exemple finlandais, étudier le développement d'une offre « assistance pour les personnes âgées à domicile combinée à la garde d'enfants » (auxiliaire de vie/assistante maternelle)

Au-delà des aspects financiers, cette approche expérimentée en Finlande contribue au renforcement du lien social entre les générations. Il convient d'étudier les conditions de son développement en France.

PROPOSITION 4 : Développer le logement intergénérationnel en assurant la mise en relation des jeunes et des seniors, et en assurant le suivi de cette initiative dans la durée. Cela passe par la mise en place d'une convention tripartite entre les étudiants, le CROUS et les personnes âgées, avec une obligation de visite, et de service ménager en contrepartie de conditions privilégiées d'accès au logement.

Destiné aux 18-25 ans, qu'ils soient étudiants ou jeunes actifs, le logement intergénérationnel peut représenter une solution pour ceux qui ont des difficultés à se loger. Nous voulons développer cette formule de colocation intergénérationnelle afin de permettre aux jeunes de trouver un logement abordable et aux anciens d'éviter la solitude.

Un organisme comme le CROUS pourrait se voir attribuer la responsabilité de mettre en relation les jeunes et les seniors, puis d'effectuer un suivi régulier à travers la convention qui serait passée entre l'étudiant et la personne âgée qui l'accueille. Pour une plus grande souplesse et une plus grande liberté, il faudrait développer plusieurs types de formules différentes selon les profils :

- une formule où l'étudiant serait présent tous les soirs, du lundi au vendredi, au domicile de la personne âgée pour rendre quelques petits services, comme sortir les poubelles ou fermer les volets, en contrepartie du logement qui serait totalement gratuit ;
- une formule plus souple : la chambre est gratuite, mais l'étudiant participe aux charges et est présent 2 à 3 fois par semaine ;

- ou une formule plus classique : l'étudiant règle un loyer qui n'excède pas 200 euros et n'a pas d'obligation de présence aux côtés de la personne âgée.

Nous insistons sur un point essentiel : l'accompagnement dans la durée. L'expérience prouve que la mise en relation ne suffit pas. Il faut que l'association intermédiaire assure aussi un suivi pour vérifier que les deux personnes sont satisfaites de la colocation et pour proposer des aménagements, lorsque cela est nécessaire.

2. SENSIBILISER TOUS LES CITOYENS AU PROBLEME DE LA SOLITUDE

PROPOSITION 5 : Dans la continuité de la grande cause nationale 2011, prolonger la sensibilisation de tous les publics par une campagne de communication récurrente, insistant sur la responsabilité de chacun pour lutter contre ce fléau.

PROPOSITION 6 : Sensibiliser les élèves aux défis de la solitude

Parmi les thèmes proposés dans la circulaire du ministre de l'éducation sur l'instruction civique et morale à l'école primaire (circulaire n° 2011-131 du 25 août 2011), figurent notamment « la fraternité » et « la solidarité ». A cette occasion, l'accent pourrait être mis sur la question de la solitude et sur les réponses que chacun peut apporter par son comportement dans la vie quotidienne.

A titre d'exemple, le pacte contre la solitude, proposé par le collectif d'associations contre la solitude dans le cadre de la grande cause 2011, est un support intéressant :

1. Restaurer le lien qui existe entre les générations.

Par exemple, je rends visite à ma voisine âgée et m'assure qu'elle va bien.

2. Apporter un peu de réconfort à ceux qui souffrent en silence.

Par exemple, j'offre un café à une personne sans-abri.

3. Prendre en compte les difficultés d'autrui et dire non à l'exclusion.

Par exemple, j'aide une personne malvoyante à trouver son chemin.

4. Veiller au respect de chacun d'entre nous.

Par exemple, je m'excuse lorsque je bouscule une personne.

5. Penser à la santé et à la sécurité des plus fragiles.

Par exemple, je donne mon siège à une femme enceinte dans les transports.

6. Prendre en compte l'avenir des plus jeunes de notre société.

Par exemple, j'aide un enfant de mon entourage pour ses devoirs.

7. Partager le lien fraternel qui nous unit.

Par exemple, j'offre un regard ou un sourire à une personne dans la rue.

PROPOSITION 7 : Sur la base du volontariat, proposer « l'heure citoyenne », un engagement d'une heure par mois pour les Français qui souhaitent se mettre bénévolement au service des autres, en s'appuyant sur les réseaux sociaux numériques pour faciliter le passage à l'acte.

Beaucoup de Français n'ont pas le temps ou l'envie de s'engager dans une action récurrente au sein d'une association mais sont prêts à donner quelques instants pour les autres, sans savoir comment l'employer.

Nous proposons aux Français volontaires de s'engager pour « une heure citoyenne », en s'inscrivant auprès de leur commune et en faisant part des compétences qu'il pourrait mettre à disposition des autres.

Les collectivités locales pourraient jouer un rôle d'interface entre les Français prêts à donner une heure par mois et les associations ou citoyens qui ont un service à proposer. Les réseaux sociaux numériques, comme ma-residence.fr, pourraient être mobilisés pour faciliter la mise en relation.

A travers ce dispositif, on incite chacun, et notamment les personnes qui souffrent de solitude, à se rendre utiles et à entrer en relation avec d'autres.

Exemple d'initiatives pour « l'heure citoyenne » : un « nettoyage » d'une forêt voisine ou d'un quartier par une équipe de citoyens ou bien une tournée auprès des sans-domicile-fixe, ou bien le service d'un repas à des personnes âgées, ou bien pour un professionnel, la mise à disposition de ses compétences (conseil juridique gratuit, aide informatique...).

Même les personnes âgées ou celles qui ne peuvent pas se déplacer pourraient contribuer à cette initiative, par exemple, en réceptionnant les colis de leurs voisins absents dans la journée, comme le propose l'opération « Voisins solidaires ».

PROPOSITION 8 : Dans le cadre du service civique obligatoire, prévoir un volet « lutte contre la solitude », en lien avec le monde associatif.

Le service civique obligatoire, permettant à chaque jeune Française et chaque jeune Français de s'engager pour quelques mois au service de l'intérêt général comprendrait un volet « lutte contre la solitude », en lien avec les associations engagées dans ce combat et qui pourraient se faire agréer afin de recevoir des jeunes en service.

PROPOSITION 9 : Evaluer régulièrement l'évolution de la solitude et les initiatives qui sont développées sur le terrain pour les diffuser.

Sans créer de nouvelles structures, nous proposons que la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES), dépendante des ministères sociaux, prenne en charge l'évaluation régulière du phénomène de la solitude et de ses évolutions. La DREES réaliserait une fois tous les deux ans une étude qui jouerait le rôle d'« observatoire de la solitude », en lien avec les acteurs associatifs et des universitaires.

Cette étude permettrait notamment de recenser et d'évaluer les initiatives de terrain pour alimenter un « guide des bonnes pratiques contre la solitude » (voir proposition 18).

Un volet de cette étude consistera à prendre en compte la réalité de l'isolement dans les politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

PROPOSITION 10 : Soutenir et généraliser la remise du label européen « Ville Conviviale - Ville Solidaire » récompensant chaque année les communes les plus engagées contre la solitude (tant au niveau de l'action publique que du tissu associatif, des relations de voisinage, du commerce de proximité...)

3. DEVELOPPER UN URBANISME AU SERVICE DE LA PROXIMITE ET DU LIEN SOCIAL

PROPOSITION 11 : Dans la droite ligne des objectifs du Grenelle de l'environnement, privilégier la réhabilitation des centres bourgs au sein des communes rurales au lieu de favoriser l'éparpillement des constructions.

PROPOSITION 12 : Agir en concertation avec les acteurs locaux pour favoriser l'implantation de commerces de proximité, vecteurs de lien social, dans les intercommunalités en zone rurale.

L'EPARECA est un établissement public qui intervient pour redonner vie à des espaces commerciaux et d'artisanat dans les quartiers en difficulté, dans le cadre de la rénovation urbaine. Cet établissement public se substitue pour un temps limité aux acteurs privés défaillants pour rénover et commercialiser des espaces commerciaux avant de les faire entrer dans le droit commun.

Aujourd'hui, l'EPARECA n'intervient que dans les zones urbaines sensibles. Il faut créer un instrument de ce type pour les intercommunalités en zones rurales, afin de développer le commerce et l'artisanat de proximité.

Dans la même logique, les efforts des acteurs locaux pour favoriser la venue de marchés ou d'animations culturelles en zone rurale doivent être renforcés.

PROPOSITION 13 : Généraliser les offres de visite à domicile des personnes isolées par les commerçants, facteurs et pharmaciens, et les associer au travail de dépistage effectué par les mairies.

Les commerçants, facteurs, pharmaciens... sont souvent des acteurs essentiels de la solidarité de proximité. Par leur présence, leurs conseils, ils peuvent contribuer à lutter contre la solitude.

Ce rôle doit être mieux valorisé. A travers des opérations comme « commerçants solidaires », des commerçants s'engagent à diffuser de l'information auprès des personnes âgées (par exemple sur la canicule), cette logique peut s'amplifier et s'étendre à de nouveaux services.

De même, nous proposons de **généraliser les offres de visite à domicile des personnes isolées par les facteurs et de l'étendre à d'autres administrations ou services publics.**

Sur certains territoires des facteurs profitent de la distribution du courrier pour rendre une visite régulière au domicile de personnes isolées préalablement identifiées avec pour objectif de recréer du lien avec ces personnes. Il s'agit de l'offre « Bonjour Facteur ! » proposée par La Poste. Elle vise à rompre l'isolement en créant du lien social, d'apporter un sentiment de sécurité aux personnes visitées, mais aussi d'alerter en cas de besoin.

Les facteurs bénéficient d'une image sécurisante auprès des ménages français et sont donc de bons relais entre les personnes âgées et les médecins, secours, familles ou associations. Il serait donc intéressant de généraliser cette opération à l'ensemble du territoire.

Les départements visés par cette opération de la poste qui dure de mai 2011 à mars 2012 sont les Pyrénées-Atlantiques, le Lot-et-Garonne, les Ardennes et quelques arrondissements de Paris. Cette offre doit être étendue à d'autres départements.

4. RENFORCER L'ACCES AUX LIEUX DE LOISIRS ET DE SOCIABILISATION

PROPOSITION 14 : Renforcer les liens entre les différents lieux de vie professionnelle d'une personne (collège, lycée, université, entreprise) et les associations culturelles et sportives.

Nous proposons de mieux coordonner l'offre d'activités sur les territoires et développer les liens avec les lieux de vie scolaire et professionnelle, afin de multiplier les situations où les personnes, jeunes ou moins jeunes se retrouvent autour d'une passion commune, échangent et apprennent de manière ludique. Dans cette logique, il faut mettre en place des garanties en matière de qualité de l'offre et de transmission des valeurs par les associations sur le modèle du projet de club pour les associations sportives.

PROPOSITION 15 : Mettre en place un « pass loisir riverain » permettant un accès pour une somme modique à l'ensemble des infrastructures de loisirs mises en place au sein d'une même communauté de communes.

A titre d'exemple, chaque été en France, près de 4 jeunes sur 10 ne partent pas en vacances. Ils se retrouvent parfois seuls et isolés.

Loin des centres aérés et autres colonies de vacances qui ont un coût et n'intéressent souvent plus les 15-18 ans, certaines mairies (expérience réussie à Rueil) ont créé le Pass'été. Pour la somme de 15 euros il permet l'accès encadré et illimité aux installations municipales d'une même communauté de communes durant la période estivale. A cela s'ajoutent des cours d'art dramatique, danse, éducation civique et sport.

Cette action pourrait être encouragée dans l'ensemble des communes.

PROPOSITION 16 : Développer à l'échelon communal des « carnets sortir plus » afin d'inciter les personnes isolées à retrouver des activités sociales.

Les chèques « sortir plus » visent à faciliter les déplacements des personnes âgées de plus de 80 ans qui sont dépendantes des régimes complémentaires AGIRC-ARCCO. Pour une participation financière réduite, le bénéficiaire a le droit à un chéquier qui lui permet de financer ses déplacements accompagnés pour tout type de sorties : visites familiales, courses, visite médicale, coiffure...). Selon le souhait de la personne, l'accompagnement se fait en transports en commun, en voiture, à pied...

Nous proposons de généraliser ce dispositif à l'échelon communal. En parallèle, pourrait être développé un carnet présentant les différentes activités proposées dans la commune, avec des tarifs privilégiés, sur le modèle que les sites d'achats groupés existant sur internet (Groupon...)

5. SOUTENIR LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

PROPOSITION 17 : Appuyer et soutenir les associations qui agissent efficacement dans la lutte contre la solitude : aide financière et sociale, création d'un label, et tout particulièrement aide à la formation des bénévoles.

Pour renforcer l'efficacité de leur action, les associations ont besoin de bénévoles formés. On ne s'improvise « aidant » auprès d'une personne dépendante ou handicapée. Mais la plupart des associations ont des difficultés à monter des formations adaptées : problème de coût, de disponibilité des formateurs...

Sous l'impulsion des collectivités locales et du ministère en charge de la vie associative, nous proposons de mutualiser les efforts de formation des associations qui le souhaitent. Au niveau départemental (ou régional), un plan de formation annuel pourrait être établi en lien avec les principales associations œuvrant contre la solitude ou les pauvretés. Ce plan de formation comprendrait également une offre de suivi pour les bénévoles qui le souhaitent.

PROPOSITION 18 : Réaliser et diffuser un « guide des bonnes pratiques des associations et collectivités locales contre la solitude »

Beaucoup d'initiatives extrêmement positives sont développées sur le terrain, par des associations, par des collectivités locales. Un guide (on-line) pourrait les valoriser et permettre leur déploiement à l'échelle nationale. Ce guide pourrait capitaliser sur les travaux de « l'observatoire de la solitude », en relayant les expériences les plus innovantes et les plus efficaces pour lutter contre la solitude.

6. AGIR CONTRE LA SOLITUDE DES PARENTS ISOLÉS

PROPOSITION 19 : Donner la priorité aux parents isolés dans l'attribution des places en crèche afin de lutter contre la paupérisation et la désinsertion des mères isolées.

Cette obligation existe déjà mais elle n'est pas régulée. Or les femmes seules ne doivent pas être contraintes d'interrompre leur activité professionnelle et doivent donc être prioritaires dans l'attribution des places en crèche. Cette mesure permettrait de lutter contre la désinsertion et la paupérisation des mères isolées.

PROPOSITION 20 : Favoriser la mise en place de relais parental de garde, pour accueillir temporairement les enfants de parents isolés en cas de formation, entretien d'embauche, hospitalisation...

A l'image de ce qui existe dans l'Hérault avec le relais parental « Les Lilas », il faut favoriser la création de relais parental de garde, pour accueillir les enfants, voire les fratries, confiés par des parents isolés qui sont dans l'impossibilité de garder leurs enfants en raison d'une difficulté ponctuelle (décès, hospitalisation, formation...). En effet, ce sont souvent ces parents isolés, en situation de précarité, qui refusent des soins ou une formation car ils n'ont pas de solution de garde pour leur enfant.

La durée de séjour sur un an est limitée à 30 jours, renouvelable une fois. Au total, le relais accueille 300 enfants, chaque année. Environ 80 % des parents recourant à la structure sont isolés. Et leurs motifs diffèrent : hospitalisation, démarche d'insertion professionnelle, besoin de souffler pour un parent d'enfant handicapé, etc.

PROPOSITION 21 : Soutenir les réseaux d'entraide pour les parents isolés, en communiquant autour de leur action

Il s'agit de soutenir les réseaux d'entraide entre parents isolés comme le site internet « Astuces Parents », qui propose des échanges solidaires de logements, du covoiturage et de l'entraide de garde d'enfants, basé sur le modèle économique de l'échange de maison (les parents solos paient une cotisation et ont accès à la publication des annonces).

PROPOSITION 22 : Développer les lieux d'échange entre parents

Confrontés aux difficultés dans l'éducation de leurs enfants, certains parents – de tous milieux sociaux – se sentent particulièrement démunis et isolés. Nous proposons de mettre en place une préparation à la parentalité en lien avec la préparation à l'accouchement (un temps d'information) qui pourrait se faire également en ligne (une e-parentalité).

Nous soutenons également le développement des « Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement aux parents » et le soutien aux associations d'aide à la parentalité, qui travaillent à mettre en valeur et développer les compétences éducatives des parents. Ces

réseaux favorisent les échanges ainsi que la mixité sociale pour redonner confiance aux parents.

La publicité de ces dispositifs d'aide à la parentalité pourrait se faire au sein des établissements scolaires et des caisses d'allocations familiales, avec l'impulsion des collectivités locales, du ministère de la Famille et du ministère de l'Education nationale.

A l'inscription en école maternelle, à l'école primaire et au collège, une information relative à ces dispositifs pourrait être systématiquement remise aux parents.

7. RENFORCER LA PREVENTION DU SUICIDE DES JEUNES ET DES ENFANTS

En France, le suicide est la deuxième cause de mortalité chez les jeunes âgés de 15-24 ans après les accidents de la route, et représentait, en 2008, 3,8 % des causes de décès chez les 5-14 ans. 7 % des jeunes scolarisés entre 11 et 19 ans déclarent avoir fait une tentative de suicide. On compte également une quarantaine de suicides d'enfants de moins de 12 ans par an.

Le rapport de Boris Cyrulnik rend compte de la réalité d'un phénomène longtemps ignoré et ses propositions, articulées selon quatre axes (autour de la naissance, autour de l'école, autour de la famille, dans la culture) méritent d'être relayées. Il insiste notamment sur la nécessité :

- *« de stabiliser les relations affectives de l'enfant,*
- *de développer les traits d'union entre l'école et les parents,*
- *d'adapter les rythmes scolaires aux rythmes biologiques de l'apprentissage,*
- *d'offrir un soutien à la parentalité pour les parents en difficulté,*
- *de lutter contre le harcèlement à l'école qui constitue un très grave facteur de vulnérabilité,*
- *de renforcer les cultures de quartier : associations, engagement des enfants dans les activités sportives, sociales et sensées comme le scoutisme, les francas ou le patronage, adaptés aux valeurs de notre nouvelle société,*
- *de publier un répertoire pour faire connaître les réseaux d'écoutes téléphoniques, les lieux de rencontres et d'aide immédiate,*
- *d'organiser dans les quartiers une culture de village où les loisirs partagés possèdent un grand effet préventif... »*

PROPOSITION 23 : Former les enseignants et les professionnels en contact avec des adolescents, au repérage et à l'orientation des jeunes en souffrance

PROPOSITION 24 : Former des « jeunes-relais » à l'intervention auprès de jeunes sur la thématique du mal-être et du suicide

8. LUTTER CONTRE LA SOLITUDE ET LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL

Le fait d'avoir un emploi n'empêche pas de se sentir seul. La pression sur les salariés conduit certains à un repli sur soi, cause d'une grande souffrance morale et physique. Les 35h ont d'ailleurs contribué à un renforcement du stress et à une dégradation des relations personnelles dans l'entreprise en supprimant les « temps de battement » pour ne garder que du « temps directement productif ».

Le groupe de députés UMP et Nouveau Centre a proposé en décembre 2009 un plan d'actions dont nous reprenons plusieurs propositions.

PROPOSITION 25 : Créer une labellisation « santé et qualité de vie au travail » pour les formations, initiales ou continues, des managers.

Nous devons inciter les formations à être audacieuses et à ne pas attendre que les entreprises évoluent pour faire évoluer leurs formations! Cela permettra de promouvoir un management plus vertueux.

PROPOSITION 26 : Diffuser des « boîtes à outil » auprès des acteurs du monde du travail.

Il faut construire des outils opérationnels qui proposent une réponse ou un interlocuteur pour tout type de situation notamment sur les démarches de prévention et d'action contre la souffrance au travail. Ils s'adresseraient en priorité aux managers des PME qui sont, faute de moyens humains et financiers, les « orphelines de la prévention ». De leur côté, les managers pourraient prendre conscience, par des chartes par exemple, de l'impact qu'ils peuvent avoir sur leurs collaborateurs. Pour l'usage des NTIC, il faudrait ainsi promouvoir un « droit à la déconnexion » passée une certaine heure.

PROPOSITION 27 : Développer les centres de télétravail, pour éviter la solitude des télétravailleurs.

Le développement du télétravail ne doit pas se faire dans n'importe quelle condition. Il faut notamment veiller à ce qu'il ne renforce pas la solitude subie des salariés. Dans cette perspective, nous proposons un plan national de développement des centres de télétravail. Ces centres permettent à des salariés qui ont choisi le télétravail de partager un même lieu plusieurs demi-journées par semaine, même lorsqu'ils sont salariés d'entreprises différentes. On permet aux salariés de bénéficier des avantages du télétravail tout en gardant un contact avec d'autres salariés.